

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS N° 38/2014

Demande de crédit de construction pour la réalisation des aménagements au centre du village

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le texte du préavis nous a été envoyé par courriel en vue de la rencontre avec la municipalité. Un dossier complet nous a été remis lors de cette rencontre.

La commission des finances ainsi que celle ad hoc se sont réunies le mardi 4 mars 2014 avec M. Serge Sandoz, municipal, et M. Louis Savary, syndic. Le rapport final a été discuté lors de la séance qui a suivi cette rencontre et finalisé par échange de courriel. Mme Lob et M. Ritter, retenus par des obligations, se sont excusés pour les deux séances.

Commentaires

Le crédit demandé est dans la poursuite de la volonté de la commune de valoriser l'importante vitalité dont bénéficie le village de Cheseaux. Ce projet doit également permettre d'atteindre plusieurs objectifs, à savoir :

- Réduire le trafic des pendulaires
- Faire du centre un espace convivial, attractif et rassembleur
- Préserver les accès multimodaux
- Concevoir un aménagement homogène, esthétique, moderne et fonctionnel

L'investissement demandé est dans la continuité des préavis 16/2007, 41/2009 et 71/2010 correspondants aux divers crédits d'étude (travaux préparatoires, étude préliminaire et élaboration du projet de réalisation) pour l'objet en question.

Le montant estimé lors du préavis d'étude 71/2010 était de CHF 3'171'300. Le montant annoncé dans le présent préavis (CHF 2'840'000.-) est donc inférieur d'environ de 10%.

Le montant supplémentaire à octroyer est de CHF 2'185'000 (montants des études viennent en soustraction de celui du présent préavis).

En effet, le poste « Honoraires (études et réalisation) » de CHF 652'000 englobe le montant de CHF 415'000 du crédit d'étude du préavis 71/2010 et qui a déjà été dépensé en partie.

Le poste "Mandats d'études parallèles et études préliminaires" de CHF 225'000 correspond aux comptes finaux des dépenses liées aux préavis de crédit d'étude 16/2007 et 41/2009. Ils sont en deçà des montants prévus (CHF 150'000 et CHF 90'000 respectivement).

La municipalité a cherché à modérer l'investissement par des solutions innovantes notamment aux accès du centre. Pour d'autres parties comme les revêtements de sol, l'esthétique et la durabilité ont été préférées ce qui semble raisonnable.

Toutefois, le montant du poste « Honoraires (études et réalisation) » paraît élevé aux yeux de la Commission des Finances qui demande à la Municipalité, sous forme de vœu, de négocier à la baisse ces honoraires.

Finalement, du point de vue de son ampleur, l'investissement paraît justifié à la commission étant donné son importance pour le village. De plus, il ne pose pas de problèmes car il rentre dans le plafond d'endettement de la commune et n'obère pas les dépenses d'investissement prévues.

Conclusions

A l'unanimité de ses membres, la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal 38/2014, soit :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 2'840'000.- TTC pour la réalisation des aménagements au centre du village,
- d'autoriser l'exécutif à amortir sur 30 ans ce montant englobant les crédits d'études relatifs aux préavis 16/2007, 41/2009 et 71/2010,
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché,
- de donner décharge à la commission pour son mandat.

Pour la commission des finances du conseil communal de Cheseaux :

Les membres : Jean-Paul BRUAND

Jean-Dominique DECOTIGNIE

Amintore SAVINI, rapporteur